

Mobilités sortantes étudiants

Procédure de demande de bourse Explo'RA Sup 2016-2017

1- Informations générales :

La bourse de mobilité internationale étudiante Explo'RA Sup permet d'accompagner financièrement un stage ou un échange académique à l'international. C'est un dispositif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

http://www.rhonealpes.fr/TPL_CODE/TPL_AIDE/PAR_TPL_IDENTIFIANT/154/18-les-aides-de-la-region-rhone-alpes.htm

a) bénéficiaires de la bourse Explo'RA Sup :

Tous les étudiants en mobilité internationale sortante peuvent y prétendre. Seulement, la Région émet certaines restrictions. Pour les connaître, il faut se référer au *Règlement des bourses Explo'RA Sup* disponible sur leur site internet.

b) attribution du nombre de semaines de bourse :

Chaque année, la Région Auvergne-Rhône-Alpes attribue à l'ÉSAD ●● un quota global de bourse en nombre de semaines pour tous les étudiants en mobilité sortante. Ces semaines sont à distribuer par l'ÉSAD ●● à ses étudiants.

Cette année, le quota pour les mobilités 2016-2017 sera attribué en janvier 2017. Les démarches pour initier les demandes d'aide financière ne pourront débuter qu'à ce moment-là.

Selon le quota de bourses et le nombre d'étudiants en mobilité sortante, le nombre de semaines attribuées à chaque étudiant peut varier. Le financement de la mobilité peut être partiel et peut être proratisé en fonction des autres aides financières dont l'étudiant pourrait bénéficier.

Cette décision est prise chaque année par l'équipe encadrante au regard des éléments variables : quota de bourses, nombre d'étudiants en mobilité sortante éligibles au dispositif, durées des séjours à l'international.

Le but est de permettre à tous les étudiants d'effectuer une mobilité à l'international.

Attention : La finalisation de l'attribution des bourses peut arriver après le début de la mobilité selon les éléments variables cités ci-dessus et le calendrier imposé par la Région.

c) montant et délais de versement :

La bourse est de 95€ par semaine et est calculée pour la durée totale de la mobilité. Elle est versée, par la Région, en deux fois : 75% de son montant total après réception du certificat d'arrivée, 25% après réception du certificat final et la mise en ligne du rapport de fin de stage.

Les boursiers sur critères sociaux bénéficient d'une « aide au départ » d'un montant forfaitaire de 530€. Pour pouvoir en bénéficier, vous devez donner les justificatifs d'achat de vos titres de

transport ainsi que votre notification définitive d'attribution de bourse de l'année en cours (2016-2017) ou de l'année précédente (2015-2016) à la personne référente au sein de l'ÉSAD●●.

2- Avant la mobilité :

a) saisie en ligne de votre dossier de candidature :

Quand votre projet mobilité est validé par la commission mobilité, vous pouvez vous rendre sur la plateforme internet dédiée et commencer la saisie de votre dossier de candidature.

Cette démarche est individuelle et doit impérativement être faite avant le début de votre mobilité.

IMPORTANT : Cette année, l'assistante à la mobilité internationale vous informera de l'ouverture de la plateforme courant janvier mais si votre mobilité débute avant (ou pendant le mois de janvier), vous devez lui faire un mail informant des dates de vos mobilité et de la nécessité de partir avant la saisie en ligne du dossier de candidature.

Procédure :

- 1 – se connecter au site www.exploranet.rhonealpes.fr
- 2 – authentification : compte : ESADGV_1 / mot de passe : luluelo
- 3 – saisir les données relatives à votre identité et votre mobilité

Une *guide de saisie de la demande* est disponible dans la rubrique *téléchargements* dans le menu de gauche de la plateforme.

Le nombre de semaines réellement attribuées à votre mobilité est ensuite renseigné par l'ÉSAD●●, selon les modalités expliquées ci-dessus dans le paragraphe 1b).

b) dossier de demande de bourse :

Les pièces à joindre au dossier de demande de bourse sont à faire parvenir à l'assistante à la mobilité internationale :

- le dossier de candidature : une fois votre candidature saisie, vous devez imprimer ce document généré automatiquement et le signer. Il est impératif que votre signature soit originale (pas de scan ou de signature électronique),
- une lettre de motivation adressée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes motivant votre projet mobilité et votre besoin de soutien financier. Vous devez mentionner votre intérêt pour un séjour à l'international, votre lieu précis de mobilité, la période de votre mobilité et votre besoin de financement donc d'une bourse Explo'RA Sup.
- un CV,
- un RIB,
- un certificat de scolarité de l'année en cours,

École Supérieure d'Art et Design

•Grenoble

•Valence

- pour les étudiants boursiers (pour bénéficier de l'aide au départ) : copie des titres de transport et de la notification **définitive** d'attribution de bourse de l'année en cours (2016-2017) ou de l'année précédente (2015-2016),
- pour les étudiants en stage : copie de la convention de stage (mobilité hors Europe) ou du contrat pédagogique (mobilité européenne).

c) document à télécharger :

Une fois que vous êtes connectés sur la plateforme, cliquez sur *téléchargements* dans le menu de gauche. Ici sont disponibles les documents dont vous aurez besoin pour faire le suivi de votre dossier :

- règlement Explo'RA 2015,
- guide pratique de l'étudiant,
- justificatif de début de séjour,
- justificatif de fin de séjour.

3- Pendant et après votre mobilité :

La deuxième page de votre dossier de candidature contient vos éléments personnels d'identification. Conservez-la. Ces éléments vous permettent de vous connecter à votre dossier personnel.

a) documents à renvoyer :

Référez-vous au *guide pratique de l'étudiant*, il contient les informations nécessaires au suivi de votre dossier de bourse ainsi que trois documents :

- le certificat de présence - à votre arrivée : à faire signer et tamponner par l'école ou le lieu de stage, daté du jour d'arrivée. Il faut envoyer, par mail, le scan de ce document complété à l'assistante à la mobilité internationale et conserver l'original.
- le certificat final - au moment de votre retour : à faire signer et tamponner 15 jours maximum avant votre retour, le ramener et le donner à l'assistante à la mobilité internationale pour l'envoyer depuis la France pour éviter les pertes, la Région exigeant un original. Dans le cas où votre structure d'accueil ne possède pas de tampon, faire établir ce certificat sur papier à en-tête ou joindre une carte de visite contresignée.
- le rapport de stage - après votre retour : les modalités de rédaction et de mise en ligne sont dans le *guide pratique de l'étudiant*.

b) conditions nécessaires au 2d versement :

Vous n'obtiendrez le solde de votre bourse que si les trois éléments ci-dessus sont exactement conformes et fournis dans les trois mois suivant votre retour de mobilité. Dans le cas contraire, votre allocation financière sera annulée.

4- Autres informations pratiques :

La personne référente au sein de l'ÉSAD ●● est l'assistante à la mobilité internationale et à la recherche, Carine Lewis.

coordonnées : carine.lewis@esad-gv.fr,

04 76 86 61 32 (à Grenoble), 04 75 79 24 28 (à Valence les mardis)

adresse postale : École Supérieure d'Art et Design ●Grenoble ●Valence

25, rue Lesdiguières – 38000 Grenoble

Documents de référence :

se connecter au site www.exploranet.rhonealpes.fr / menu de gauche : *téléchargement*

- règlement Explo'RA 2015,
- guide pratique de l'étudiant,
- guide de saisie de la demande,
- justificatif de début de séjour,
- justificatif de fin de séjour.